

COMBO  
*expert*



Combinez les solutions Thermor, adaptez votre offre à chaque projet,  
boostez les économies d'énergie de vos clients !



PAC Air-Air



3 radiateurs ou radiateurs  
sèches-serviettes



**300€**

REMBOURSÉS\*

Valable 1X maximum par raison sociale



PAC Air-Eau



Chauffe-eau  
Thermodynamique



**600€**

REMBOURSÉS\*

Valable 1X maximum par raison sociale

Rendez-vous sur **thermor-pro.fr**  
pour en bénéficier

**simul<sup>h</sup>home**

Dimensionnez de façon précise et trouvez les solutions  
Thermor idéales pour tous vos projets sur **thermor-pro.fr**

# COMMENT PARTICIPER À L'OPÉRATION ?



**Achetez** (chez votre distributeur habituel) **et installez, entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 juillet 2025 :**

1

Une PAC Air-Air  
NAGANO



3 émetteurs (radiateurs ou sèche-serviettes)  
MYTHIK,  
EQUATEUR,  
BILBAO,  
OVATION,  
INGENIO,  
SYMPHONIK,  
ALLURE,  
RIVIERA



ET  
OU

Une PAC Air-Eau  
AEROLIA ou AUREA



Un chauffe-eau  
thermodynamique  
AEROMAX



2

**Pour bénéficier de votre remboursement :**

- ✓ **Connectez-vous** avant le 31 août 2025 sur le site **thermor-pro.fr** et complétez votre dossier.
- ✓ **Renseignez** vos informations postales et votre IBAN.
- ✓ **Téléchargez impérativement**
  - La ou les factures d'achat des appareils de votre distributeur, datées entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 juillet 2025.
  - Les photos des étiquettes de série qui se trouvent sur le côté des appareils.

L'étiquette entière doit être parfaitement lisible ainsi que le numéro de série de l'appareil. Les codes-barres des cartons ne sont pas recevables. La facture doit être entière, lisible, sans suppression ni rature. Un bon de livraison ne peut pas être pris en compte. Pensez à photographier l'étiquette avant l'installation des appareils.

3

- **Vous recevez votre virement bancaire sous 4 à 6 semaines, sous réserve d'un dossier complet et conforme. Offre limitée à 1 remboursement maximum par combo, par raison sociale installateur, soit 2 dossiers valides sur la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet 2025** (soit 1 dossier PAC Air-Air Nagano + 3 émetteurs éligibles // 1 dossier Aeromax + 1 PAC Air-Eau).
- **Pour tout renseignement, contactez notre centre de gestion au 03 86 97 46 56 ou par mail : [thermor@lpv.fr](mailto:thermor@lpv.fr)**



**POUR PARTICIPER,  
RENDEZ-VOUS SUR  
THERMOR-PRO.FR**

Offre valable 1 fois par gamme de produits et par combo, soit 2 fois maximum par raison sociale installateur. Offre de remboursement réservée aux installateurs professionnels domiciliés en France métropolitaine (Corse comprise) et valable pour l'achat du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet 2025 des solutions électriques éco-performantes Thermor suivantes :

- 1 PAC AIR-AIR NAGANO
- 3 ÉMETTEURS (RADIATEURS OU RSSV) MYTHIK, EQUATEUR, BILBAO, OVATION, INGENIO, SYMPHONIK, ALLURE, RIVIERA
- 1 PAC AIR-EAU
- 1 CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE AEROMAX

Pour bénéficier d'un remboursement, enregistrez votre demande sur le site <https://www.thermor-pro.fr/> avant le 31 août 2025 inclus.



Pour tout renseignement, contactez notre centre de gestion au 03 86 97 46 56 ou à l'adresse [thermor@lpv.fr](mailto:thermor@lpv.fr)